

Suite à l'humiliation infligée à un commandant de brigade au tribunal de Libreville Qu'attend-t-on pour interpellier le commandant Désirée ?

Olivier NDEMBI

Libreville/Gabon

PRES de deux semaines après l'humiliation infligée publiquement au commandant de la Brigade spéciale de la police judiciaire (BSPJ) du tribunal de Libreville, à son lieu de travail, par une dame se présentant comme un commandant des douanes gabonaises, il nous revient que cette femme n'a toujours pas été inquiétée. Il faut pourtant rappeler qu'à la demande du parquet de Libreville, une procédure visant son époux, le Malien Moussa Kéita, pour faux et usage de faux, abus de confiance et détention de faux billets de banque, était en cours de bouclage lorsque cette dernière a fait son apparition à la brigade pour exiger la mise en liberté de son homme, sans autre

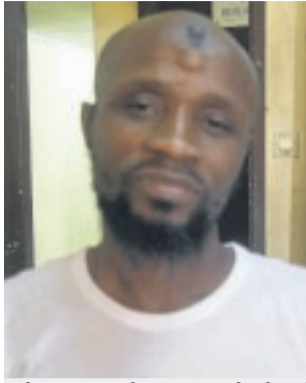


Photo : DR

Le regard arrogant et méprisant, Moussa Kéita devrait être interpellé à nouveau... (photot de droite) pour répondre de l'origine des faux billets retrouvés sur lui.

forme de procès. Ayant reçu, entre-temps, le feu vert du procureur de la République, madame Moussa s'est alors présentée aux gendarmes avec condescendance, a déversé sa bile sur eux, singulièrement sur son chef, avant d'embarquer son mari à bord de son véhicule et de ressortir tranquillement de la brigade et de



Photo : DR

l'enceinte du tribunal. L'histoire aurait pu prêter à sourire si les faits reprochés à l'homme, que l'on présente comme quelqu'un d'arrogant, étaient mineurs. Mais, que l'on parle de fausse monnaie et que l'on injurie publiquement des Officiers de police judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions, de surcroît dans leurs propres

locaux, sous prétexte que madame Moussa aurait des soutiens dans les hautes sphères dirigeantes du pays, cela relève tout de même de faits graves, qui ne peuvent demeurer impunis. Surtout que, en plus de son époux déjà empêtré dans de sulfureuses histoires, la dame s'est aussi rendue auteure d'usurpation de titre, en fai-

sant croire aux gendarmes qu'elle était un commandant des douanes.

Or, l'écho retentissant produit par notre dernier article sur cet incident, nous a permis de nous rendre compte qu'il n'en était rien. En effet, s'il est établi que l'épouse de Moussa travaille bien dans l'administration douanière, en sa qualité d'inspecteur central des douanes, elle ne peut, en revanche, se prévaloir de la qualité de commandant ou du moindre grade militaire. Pour la simple raison qu'elle n'a jamais bénéficié de cette formation spécifique.

« Un commandant des douanes n'agit pas comme cette femme. C'est une personne qui est imprégnée des procédures militaires et qui se réfère, dans tous les cas, à sa hiérarchie avant d'agir », a expliqué une source anonyme à l'Union. En clair, « le

commandant » Désirée, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, est un agent douanier appartenant au corps civil. Et puisque l'on sait, désormais, qu'elle s'est illustrée dans un trafic d'influence et une usurpation de titre, voilà des comportements en conflit avec la loi dont le procureur de Libreville devrait se saisir, en plus de l'affaire de la fausse monnaie retrouvée dans les poches de Moussa Kéita, pour interpellier les deux tourtereaux, afin qu'ils en répondent devant les juridictions compétentes. Il serait, en effet, dommageable qu'après avoir outragé et humilié des agents en service, les mis en cause s'en tirent à aussi bon compte avec autant de motifs compromettants. Sous prétexte que, tout roitelets et autres privilégiés puissants qu'ils sont, ils n'auraient de comptes à rendre à personne!

Affaire du journaliste des hebdomadaires "Échos du Nord" et "Faits divers"

Ça se complique pour "APD"

ON

Libreville/Gabon

ACHILLE Patrick Dindoumou des hebdomadaires "Échos du Nord" et "Faits divers" est toujours en garde à vue dans les locaux de la Brigade spéciale de la police judiciaire (BSPJ) du tribunal de Libreville. Interpellé, la semaine dernière, à la suite de la plainte d'une femme d'affaires, Léa Boussougou, pour harcèlement, tentative d'escroquerie et chantage, il pourrait être présenté ce matin à un juge d'instruction, lui et ses présumés complices. Selon toute vraisemblance en effet, "APD" se serait

laissé embarquer dans une association de malfaiteurs dont les ramifications impliqueraient même un journaliste de Gabonreview, notre confrère en ligne. L'affaire paraît si délicate que les responsables du groupe de presse, menacés par la plaignante d'être traduits en justice, envisageraient même de se débarrasser de leur collaborateur qui, selon eux, aurait posé des actes qui n'engageraient que son seul auteur. Selon nos sources et, sauf rétropédalage de dernière minute, la direction du groupe de presse entend présenter à Mme Boussougou, dans le journal Échos du Nord de ce lundi, ses plates excuses. Nous y reviendrons.

Découverte macabre Un indigent retrouvé mort sous l'abri-bus de l'UOB

F.B.E.M

Libreville/Gabon

UN homme d'une quarantaine d'années a été retrouvé mort hier, sur le boulevard Léon Mba, plus précisément sous l'abri-bus de l'Université Omar Bongo (UOB), non loin de l'entrée de la Bibliothèque universitaire. Selon certains habitués des lieux, il s'agit d'un indigent qu'ils avaient l'habitude de voir sous cet abris-bus, et qui vivait dans une grande précarité. La macabre découverte a été faite vers 11 heures par deux compatriotes. L'un étudiant à l'UOB, l'autre exerçant non loin du lieu de la scène. Alors que certains passants pensaient que le malheureux est plongé dans un sommeil profond, ces derniers affir-



Photo : BANDOMA

Mort d'un indigent devant l'UOB. Son identité reste pour le moment inconnue.

ment avoir été un peu plus curieux. « Il y avait quelques mouches qui tournoyaient au-dessus de sa bouche, sans qu'il ne daigne les chasser. De plus, en regardant de plus près, on s'est rendu compte qu'il ne respirait plus », a confié l'un d'entre eux. Les agents de police retrouvés sur place n'ont pas pu identifier la victime, vu qu'il ne possédait aucune pièce d'identité. D'aucuns avancent que le froid et la faim ont pu être les causes de sa mort.

COMMUNIQUE DE LA FAMILLE VINCENT DE PAUL NYONDA

En date du 21 avril 2016, le journaliste gabonais réfugié en France, Jonas MOULENDA, s'est rapproché de notre fille Yolande NYONDA pour l'informer qu'elle aurait été citée dans une affaire de crime rituel à Fougamou.

Après lui avoir répondu que cette histoire ne peut être qu'une grotesque machination, notre fille s'est tout de suite rapprochée des sources judiciaires proches du dossier qui lui ont répondu qu'elles sont surprises par cette information. Sur ces entrefaites, Madame Yolande NYONDA a rappelé Monsieur Jonas MOULENDA pour l'informer du contenu de cet échange, tout en l'encourageant à poursuivre ses investigations.

A notre grande surprise, nous découvrons dans le journal « FAITS DIVERS » du lendemain 22 avril 2016, dont Jonas MOULENDA est le rédacteur en chef, un article titré « Yolande NYONDA citée comme commanditaire d'un crime rituel à Fougamou » ; article qui laisse transparaître une volonté manifeste de son auteur, Jonas MOULENDA, de jeter l'opprobre sur notre fille, en refusant de rapporter fidèlement leurs échanges.

Au regard de ce qui précède, et devant la gravité des faits, la Famille Vincent de Paul NYONDA a décidé d'ester en justice, par citation directe, aussi bien au Gabon qu'en France, l'hebdomadaire « FAITS DIVERS » et l'auteur de l'article, Jonas MOULENDA.

Par ailleurs :

- 1) Elle relève que toutes les personnes arrêtées à ce jour dans tous les crimes de Tsamba-Magotsi ne sont ni de près, ni de loin des proches de Yolande NYONDA, encore moins associées aux activités politiques qu'elle mène dans ledit Département ;
- 2) Elle rappelle que la compétition politique entre filles et fils du département doit rester saine et ne pas donner lieu à de telles attaques, avilissantes, diffamantes et déshonorantes ;
- 3) Elle souligne que Yolande NYONDA, qui a eu un parcours scolaire, universitaire et professionnel linéaire et régulier, n'aspire qu'à apporter sa modeste pierre à la construction du Département dont elle est originaire, et partant, à la construction de son pays ;
- 4) Elle remercie tous les parents, amis et proches pour le soutien qu'ils n'ont cessé de témoigner à leur fille depuis la publication de cet article mensonger ;
- 5) Elle rassure les familles endeuillées qu'elle ne ménagera aucun effort pour contribuer à la manifestation de la vérité.

Fait à Libreville, le 22 avril 2016

Pour la Famille Vincent de Paul NYONDA
Christian MOUMBAMBA